

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 février, de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Crosbie (p. 1445).

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre mes observations sur le budget. J'ai dit hier que le budget n'apportait aucune solution au désarroi économique où nous nous trouvons à l'heure actuelle. Au cours de toutes ces années de gouvernement libéral, nous nous retrouvons dans un bourbier d'incertitude économique. Nous sommes embourbés dans le désordre économique. Les chômeurs du Canada ont peur de s'enfoncer davantage dans ce bourbier, les hommes d'affaires appréhendent l'avenir et le budget n'apporte aucune solution aux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises.

J'ai également dit hier que le budget comportait un aspect encourageant et je tiens à le reconnaître. Le gouvernement, dans le budget, s'oriente timidement vers une politique rationnelle en matière de pension. Les députés se souviennent que le groupe d'étude sur les pensions a déposé son rapport en décembre dernier. Peut-être ne suis-je pas tout à fait impartial, étant donné que je faisais partie de ce groupe d'étude, mais il a, selon moi, présenté un rapport très détaillé énonçant les mesures à prendre dans le pays pour établir un des meilleurs régimes de pensions au monde. Je suis ravi de voir que le gouvernement a pris certaines mesures en ce sens. D'abord, dans le cadre du régime des employeurs qui tombe sous la juridiction fédérale, il entend modifier la loi fédérale sur les normes des prestations de pension, conformément à certaines des recommandations que nous avons faites.

● (1110)

Quant à la protection contre l'inflation, nous avons pu nous rendre compte en parcourant le Canada que c'est l'une des questions qui préoccupent le plus les cotisants à des régimes privés. Le système est inconsistant, certains régimes offrant une protection contre l'inflation, d'autres non. Selon nous, il est absolument nécessaire de remédier à ce problème, car, étant donné l'inflation élevée du début des années 1980, certaines personnes se sont retrouvées avec des pensions qui ne

valaient plus rien, après avoir cotisé à un régime leur vie durant. Comme ces gens n'avaient pas pris d'autres précautions pour assurer leur retraite, il se trouvent dans des conditions très difficiles.

Le gouvernement propose d'indexer les régimes fédéraux à 60 p. 100 de toute augmentation de l'indice des prix à la consommation. Le groupe d'étude allait, lui, un peu plus loin en proposant l'indexation complète moins 2.5 p. 100. D'après moi, lorsque le taux d'inflation atteindra environ 8 p. 100, on verra que la proposition du groupe d'étude était la meilleure. Toutefois, c'est mieux que rien, et je félicite le gouvernement d'avoir pris cette mesure.

Le gouvernement a aussi proposé que le régime de retraite ouvre droit aux prestations après deux ans de service. Conformément à ce principe de dévolution, le cotisant peut transférer ses droits à la pension. Cette mesure est particulièrement avantageuse pour les femmes qui changent souvent d'emploi en début de carrière. Il importe que la dévolution soit mise en application dans les plus brefs délais. Je félicite le gouvernement de prendre cette mesure, ce qui lui a demandé un certain courage. Je sais que l'industrie n'est pas encore prête à accepter la dévolution après deux ans de service. Elle préfère une période de cinq ans ou une combinaison des deux.

Le gouvernement a aussi accédé à une autre demande du Livre vert: établir des comptes de pension enregistrés, ce qui fera de la transférabilité une réalité et non plus un rêve pour nombre de gens. La transférabilité compte énormément dans le pays, car les gens sont très mobiles. Selon ce principe, l'employeur peut contribuer au régime de retraite de l'employé. La dévolution dans un délai de deux ans constituera un avantage appréciable.

J'aimerais mentionner brièvement certaines mesures proposées par le gouvernement pour aider les femmes, y compris le maintien des prestations au survivant qui se remarie. C'est tout à fait logique, car pourquoi une femme qui touche ces prestations devrait-elle y renoncer si elle se remarie? D'ailleurs, cela vaut aussi pour les hommes. Je suis fort aise que le gouvernement ait enfin pensé à cette solution logique et j'espère qu'il y donnera suite. Je peux lui assurer que, personnellement, je ne m'opposerai pas à tout projet de loi en ce sens.

A mon avis, la majorité des Canadiens voient d'un bon œil le partage des droits à la pension à la rupture du mariage. Cette disposition découlera aussi de l'assouplissement de la loi.

Fait à noter, les sociétés d'assurances acceptent difficilement la notion de rentes égales, sans égard au sexe. Autrement dit, elles font des réserves au sujet des tables de mortalité unisexuelles. Vraisemblablement, notre Charte des droits l'exige, mais il sera intéressant de voir comment on aplanira cette difficulté.